



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/70
9 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et
non polluée et assainissement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. PROBLÈMES NAISSANTS DE LA MISE EN VALEUR ET DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU	2 - 7	2
II. ACTIVITÉS RÉCENTES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES . .	8 - 39	4
A. Débats intergouvernementaux sur les activités du système des Nations Unies relatives à l'eau .	9 - 13	4
B. Arrangements de coopération entre les organismes des Nations Unies	14 - 36	5
C. Mécanismes de coopération entre les organismes des Nations Unies et les organisations extérieures	37 - 39	14
III. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS EN VUE DE RENFORCER LA COORDINATION	40 - 49	15

* E/1997/100.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi conformément à la décision 1996/310 du Conseil économique et social, aux termes de laquelle le Conseil a décidé que le thème sectoriel du débat de sa session de fond de 1997 consacré aux questions de coordination serait "Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et non polluée et assainissement", et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la coordination à l'échelle du système dans ce domaine. Ce rapport comprend trois parties : la section I identifie les problèmes naissants de la gestion des ressources en eau, y compris dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; la section II fournit un vaste inventaire des activités du système des Nations Unies pour régler les principaux problèmes liés à l'eau; et la section III contient des propositions visant à renforcer la coordination à l'avenir. Le Conseil trouvera une description plus détaillée des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau, notamment de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans un exposé général établi par ailleurs.

I. PROBLÈMES NAISSANTS DE LA MISE EN VALEUR ET DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

2. Le problème de l'eau douce est une préoccupation au niveau mondial depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement organisée à Stockholm en 1972. Cette préoccupation a été renforcée lors des conférences des Nations Unies qui ont suivi, en particulier les conférences sur l'eau (Mar del Plata (Argentine), 1977), l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) et les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, 1996). À la suite de la Conférence de 1977, l'Assemblée générale a appelé l'attention sur la nécessité pour les êtres humains partout de disposer d'eau salubre et de pouvoir s'assurer une hygiène convenable, décidant que la période 1981-1990 serait la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

3. À sa deuxième session, en 1994, la Commission du développement durable s'est déclarée très préoccupée par les modes actuels de mise en valeur, d'utilisation et de gestion des ressources en eau et a demandé un inventaire exhaustif de ces ressources dans le monde. Cet inventaire (E/CN.17/1997/9), qui a été examiné par la Commission à sa cinquième session, montre que les modes actuels d'utilisation de l'eau tant dans les pays en développement ou en transition que dans les pays industrialisés, ne sont souvent pas viables. Il est de plus en plus évident que le monde fait face aux niveaux local et régional à une série de problèmes croissants relatifs à la quantité et à la qualité de l'eau, en grande partie en conséquence d'une mauvaise gestion de cette ressource, notamment du fait d'une mauvaise répartition, du gaspillage, de la non-réglementation de l'évacuation des effluents et de la faiblesse des cadres institutionnels. L'inventaire met également l'accent sur l'interaction étroite entre la terre et l'eau, en particulier en ce qui concerne la présentation de la diversité biologique, la désertification et la protection de l'environnement marin.

4. La gestion des ressources en eau pour une répartition efficace et équitable de l'eau entre les différentes utilisations concurrentielles devient une question d'importance cruciale. Certaines estimations donnent à penser que vers 2025, en admettant que le niveau des lacs et le débit des cours d'eau restent suffisants alors, presque toute l'eau accessible par ailleurs dans le monde pourrait être absorbée par l'agriculture, l'industrie et les ménages. La dégradation croissante de la qualité de l'eau devient rapidement une cause de préoccupation majeure. La pollution de l'eau continuera à augmenter si l'on ne consacre pas davantage d'efforts à sa prévention, notamment en augmentant le traitement des eaux usées et des effluents et en employant des méthodes de production industrielle et agricole moins polluantes. On se préoccupe également de plus en plus de la pénétration d'engrais et de pesticides dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines, notamment des polluants organiques persistants comme les polychlorobiphényles (PCB) et des insecticides comme le dichlorobiphényltrichlorétane (DDT). L'inventaire exhaustif montre également que de nombreux pays ne disposent pas de la capacité de fournir des données fiables sur la quantité et la qualité de l'eau et que dans les organismes des Nations Unies et les autres, les efforts internationaux concernant la gestion de l'information sont fragmentaires et insuffisants. Il est recommandé dans l'inventaire de créer, en particulier au sein des institutions des Nations Unies, un réseau mondial de données, renseignant en particulier sur la quantité, la qualité et l'utilisation de l'eau.

5. On a constaté (A/50/213-E/1995/87) que malgré des progrès significatifs au cours de la première moitié des années 90 (800 millions de personnes de plus ont pu bénéficier d'eau non polluée), on estime à plus d'un milliard le nombre de personnes qui n'avaient pas accès à de l'eau salubre en 1994, et près de 3 milliards ne disposaient pas de moyens d'hygiène convenables. Il sera particulièrement difficile d'assurer totalement l'approvisionnement en eau et des moyens d'hygiène dans les zones urbaines des pays en développement – le nombre de citadins n'ayant pas de moyens d'hygiène convenables devrait quasiment doubler d'ici la fin du siècle¹. Il faut tenir particulièrement compte de l'urbanisation rapide et de la nécessité d'accroître les revenus des pauvres des zones urbaines, périurbaines et rurales et d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

6. On s'accorde généralement à reconnaître que l'amélioration durable de l'approvisionnement en eau et de la couverture de l'assainissement n'est pas seulement tributaire de la solution d'autres problèmes concernant l'eau, mais exige également la mise en oeuvre de politiques socio-économiques plus ambitieuses. Comme indiqué lors de la Conférence ministérielle sur l'eau potable et l'hygiène du milieu (Nordwijk, Pays-Bas, 22 et 23 mars 1994), du fait de la rareté croissante des ressources en eau par rapport à la demande pour les différentes utilisations, il est essentiel de situer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans le cadre d'une gestion globale de l'eau douce (voir E/CN.17/1994/12, annexe), en tenant compte des liens entre l'eau, l'assainissement, la santé et la protection de l'environnement, et en considérant la viabilité économique, sociale et environnementale des établissements humains en général.

7. Il est nécessaire de multiplier les efforts de promotion de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et entre les institutions aux

niveaux national et local, afin d'améliorer l'efficacité des investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et l'efficacité opérationnelle. Ces efforts doivent être accompagnés d'une réglementation et de politiques gouvernementales permettant véritablement de garantir la participation des communautés et en particulier des femmes aux décisions. Il est fort probable que l'éducation en matière d'hygiène et l'incitation au changement de comportement auront des effets très positifs dans les zones urbaines pauvres et les zones rurales.

II. ACTIVITÉS RÉCENTES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

8. Le Plan d'action de Mar del Plata, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, constitue, avec le chapitre 18 et d'autres éléments d'Action 21, le cadre des activités des organismes des Nations Unies. Ce cadre est complété par les recommandations pertinentes d'autres conférences, comme la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (La Barbade, 1994), la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, 1996) et le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, novembre 1996).

A. Débats intergouvernementaux sur les activités du système des Nations Unies relatives à l'eau

9. Les principaux organes intergouvernementaux formulant des politiques et des directives dans le domaine des ressources en eau sont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et deux de ses organes subsidiaires – la Commission du développement durable et le Comité des ressources naturelles – et les commissions régionales.

10. La Commission du développement durable débat à haut niveau les questions concernant, entre autres aspects du développement durable, les ressources en eau, considérées du point de vue du chapitre 18 d'Action 21. Après avoir examiné à sa cinquième session l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau, la Commission a recommandé que l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session extraordinaire (New York, juin 1997), demande que le degré de priorité le plus élevé soit accordé aux graves problèmes relatifs à l'eau douce que connaissent de nombreuses régions, en particulier dans le monde en développement, et qu'elle appelle à un dialogue sous l'égide de la Commission, à partir de sa sixième session, afin d'établir un consensus sur les mesures nécessaires, en particulier sur les moyens d'application et pour des résultats concrets, afin d'envisager le lancement d'une approche stratégique pour l'utilisation durable de l'eau douce sous tous ses aspects économiques et sociaux, notamment l'eau potable et l'assainissement, l'eau aux fins d'irrigation, le recyclage, la gestion des eaux usées, et le rôle important que joue l'eau dans les écosystèmes naturels. La Commission a également souligné que l'effort intergouvernemental ne serait totalement fructueux que si la communauté internationale se montrait résolue à fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour réaliser les objectifs.

11. Le Comité des ressources naturelles a procédé à des examens périodiques des problèmes de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau dans le cadre du Plan d'action de Mar del Plata et, plus récemment, dans l'optique du

chapitre 18 d'Action 21. Dans le cadre de son programme de travail, le Comité examine les activités des organismes des Nations Unies concernant les ressources en eau, afin de promouvoir la coordination et la coopération. À sa cinquième session, la Commission du développement durable a recommandé que les travaux du Comité s'articulent davantage sur ses propres travaux et leur soient complémentaires, le Conseil économique et social, en s'acquittant des fonctions que lui assigne la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, devant examiner à sa session de fond de 1997 les moyens les plus efficaces de parvenir à cela.

12. Des débats concernant les politiques de l'eau ont également lieu au sein des commissions régionales, qui ont toutes des services ou des comités s'occupant spécialement de ce domaine. Ainsi, un comité des ressources en eau a récemment été créé en application de la résolution 295 (XVIII) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, adoptée le 25 mai 1995. De même, les questions concernant l'eau sont examinées au sein du Comité pour l'environnement et le développement durable de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et par le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

13. Parmi les autres organismes intergouvernementaux qui sont le lieu de débats sur la question générale de l'eau, on citera le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'UNICEF, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OMS et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale suit la politique relative aux ressources en eau récemment définie par cette institution pour approuver les objectifs des activités². La stratégie opérationnelle du Fonds pour l'environnement mondial comprend un volet concernant les eaux internationales. Tous les quatre à six ans, l'UNESCO et l'OMM organisent ensemble une conférence internationale sur l'hydrologie, afin d'examiner les programmes de travail sur deux organisations.

B. Arrangements de coopération entre les organismes des Nations Unies

14. La fusion prochaine des trois départements de l'ONU s'occupant des domaines économiques et sociaux sera l'occasion de réunir les capacités du Secrétariat en matière d'analyse et d'établissement de normes à ses capacités techniques. La synergie qui en résultera enrichira les activités de l'ONU sur le plan des orientations comme sur celui de la coopération technique.

1. Sous-Comité des ressources en eau (Comité administratif de coordination)

15. Le Sous-Comité du Comité administratif de coordination (CAC) qui traite de la question des ressources en eau se compose de tous les organismes des Nations Unies s'occupant des ressources en eau douce³. Son secrétariat est assuré par le Secrétariat de l'ONU, qui lui fournit également des services fonctionnels pendant sa session annuelle. Le Sous-Comité fait rapport au CAC par l'intermédiaire du Comité interorganisations sur le développement durable. Les principales fonctions du Sous-Comité, approuvées par la quatrième réunion du Comité interorganisations (Genève, 14-16 juin 1994), sont les suivantes :

/...

a) examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Mar del Plata et du chapitre 18 d'Action 21; b) établir des propositions, qui seront soumises au Comité interorganisations et à d'autres organismes pertinents, visant à améliorer l'efficacité de la coopération et de la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau; c) participer à l'établissement de rapports sur des problèmes en matière de ressources en eau qui seront présentés à la Commission du développement durable, au Comité des ressources naturelles, au Conseil économique et social, à l'Assemblée générale et à d'autres organismes des Nations Unies; d) analyser les problèmes auxquels font face les organismes des Nations Unies pour mettre en oeuvre les dispositions d'Action 21 et d'autres mandats d'entités intergouvernementales concernant l'eau, afin de formuler des directives pour une action concertée; e) élaborer des stratégies, des programmes et des activités communs pour les organismes des Nations Unies, notamment l'examen des questions concernant le renforcement des capacités, l'établissement de structures et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau pour le développement durable; f) être un lieu d'échange de renseignements sur les programmes de travail des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau; g) améliorer la coordination des activités effectuées au niveau national par les organismes des Nations Unies pour l'application d'approches intégrées de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau; h) être un lieu de dialogue avec les organisations internationales, régionales et bilatérales, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales scientifiques et professionnelles actives dans le domaine des ressources en eau; et i) sensibiliser l'opinion publique à l'importance des ressources en eau et de leurs utilisations appropriées.

16. Le Sous-Comité dirige l'observation et l'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du chapitre 18 d'Action 21. En ce qui concerne les modalités d'examen du chapitre 18, le Sous-Comité du CAC a décidé à sa quatorzième session que le Secrétariat de l'ONU coordonnerait les activités portant sur la mise en valeur et la gestion intégrées des ressources en eau; l'UNESCO et l'OMM feraient de même pour l'évaluation des ressources en eau; l'OMS pour la protection des ressources en eau, la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques, ainsi que pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement; le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'eau et le développement urbain durable; la FAO pour l'eau pour la production alimentaire durable et le développement rural, et l'OMM pour l'incidence des changements climatiques sur les ressources en eau. En ce qui concerne les questions intersectorielles, il a été décidé que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'UNICEF et l'UNESCO coordonneraient les activités concernant respectivement les femmes et la communication, l'éducation et la recherche. Le secrétariat du Sous-Comité est responsable de la mise en commun des contributions d'autres organisations et de l'établissement des rapports finals du Secrétaire général. Parmi les récentes réalisations du Sous-Comité, on retiendra la publication de plusieurs évaluations régionales des ressources en eau en 1991, dans le cadre de l'application du Plan d'action de Mar del Plata, l'organisation de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement en 1992⁴ et l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce mentionné plus haut.

17. Le Sous-Comité constitue également l'instance où formuler ou examiner les initiatives décrites ci-après.

2. Comité directeur interorganisations pour l'eau potable et l'assainissement

18. À la suite du lancement en 1980 de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, le Comité directeur interorganisations de coopération pour la Décennie a été créé afin d'améliorer la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. À la fin de la Décennie, poursuivant la coordination, il est devenu Comité directeur pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, afin de préserver la dynamique créée lors de la Décennie. Du fait des liens complexes entre la question de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et les autres impératifs d'utilisation de l'eau, et dans le cadre d'une approche intégrée de la mise en valeur et de la gestion de cette ressource, le Comité directeur est devenu un groupe de travail du Sous-Comité des ressources en eau. Les réunions du Comité directeur correspondent à celles du Sous-Comité, à qui les principales conclusions sont présentées. Les principales tâches du Comité directeur sont de surveiller les besoins et les progrès accomplis et de favoriser l'adoption d'une approche commune par les organismes des Nations Unies. Le Comité directeur a récemment établi par consensus un document exposant les problèmes clefs et les mesures que doivent prendre ces organismes. Par ailleurs, l'UNICEF et l'OMS renforcent leur collaboration et la coordination de leurs activités relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans le cadre d'une stratégie commune qui a été approuvée lors de la réunion du Comité mixte UNICEF-OMS des directives sanitaires, en mai 1997.

3. Autres arrangements de coopération

a) Évaluation des ressources en eau

19. Les études effectuées récemment par divers organismes des Nations Unies montrent toutes que les services nationaux d'hydrologie notamment, mais pas uniquement dans les pays en développement, sont de moins en moins capables de faire des évaluations. De nombreux organismes nationaux ont dû faire face à des réductions des réseaux d'observation et au manque de personnel à un moment où la demande en eau augmente rapidement et où le besoin de ménager l'eau est de plus en plus pressant. Au sein du système des Nations Unies, l'OMM et l'UNESCO ont pris la tête des efforts visant à améliorer la situation, en coordonnant leurs activités sur la base d'un accord de coopération interorganisations conclu dans les années 70. Des mesures sont actuellement prises pour remédier à la réduction des réseaux d'observation et au manque de personnel. L'un des exemples est le Système mondial d'observation des cycles hydrologiques mis au point par l'OMM, dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration des capacités nationales et régionales d'évaluation des ressources en eau. Ces mesures sont déjà en cours dans les pays méditerranéens et dans le sud de l'Afrique, avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale, et des projets similaires sont bien avancés dans d'autres régions. Parmi les activités connexes, on peut citer la stratégie d'évaluation des ressources en eau en Afrique, adoptée par la Conférence africaine sur les ressources en eau qui a été

organisée par l'OMM et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba en mars 1995, et le Plan d'action adopté par la Conférence sur l'évaluation et les stratégies de gestion des ressources en eau en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée par l'OMM et la Banque interaméricaine de développement à San José (Costa Rica) en mai 1996.

b) Protection de la qualité de l'eau

20. Le PNUE, en collaboration avec l'OMS, l'OMM, l'UNESCO, la CEE et plusieurs organismes extérieurs aux Nations Unies, constitue le cadre du Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau (GEMS/eau), qui permet de faire des contrôles et des évaluations. L'OMS s'occupe également du lien entre l'eau et la protection sanitaire par ses travaux sur le contrôle de la pollution de l'eau. La FAO s'associe à ces activités par l'intermédiaire de son nouveau groupe de travail interdépartemental sur la pollution non ponctuelle des ressources naturelles due aux activités agricoles. Les programmes de l'OMS contre les maladies, en particulier contre les maladies diarrhéiques, la dracunculose, la schistosomiase et la cécité des rivières, ainsi que les travaux du Groupe d'experts OMS/FAO/PNUE/Habitat sur la gestion de l'environnement pour la lutte contre les vecteurs, ont eu dans de nombreux pays un effet significatif sur la façon dont les ressources en eau sont gérées. Les problèmes de l'eau sont également traités par le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO et par le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau de l'OMM.

21. Malgré tous ces efforts, l'absence de données de qualité relatives à l'eau aux niveaux national et international est un problème grave. Le Sous-Comité des ressources en eau a approuvé à sa dix-septième session une proposition de mise au point d'un programme général de contrôle de la qualité de l'eau, qui serait réalisé par l'UNESCO, le PNUE, l'Université des Nations Unies, le Secrétariat de l'ONU et l'OMS, et s'appliquerait à un ensemble mondial de bassins hydrographiques caractéristiques, représentant une vaste gamme de conditions écologiques afin de pouvoir par la suite étendre les conclusions à des bassins non surveillés. Chaque bassin surveillé devra faire l'objet d'un programme intégré de recherche et de formation planifié avec soin afin de mettre au point des modèles appropriés de qualité de l'eau nécessaires pour répondre aux besoins d'approvisionnement en eau, d'eau et de santé, et au-delà, pour améliorer l'état de l'environnement. À la même session, le Sous-Comité a également recommandé de renforcer le programme GEMS/eau pour remédier à l'absence, dans l'évaluation des ressources en eau, d'information sur la qualité de l'eau.

c) Gestion intégrée des ressources en eau

22. Plusieurs organismes des Nations Unies, en premier lieu le Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), agissant par l'intermédiaire du Sous-Comité des ressources en eau, ont entrepris d'élaborer des stratégies pour accélérer les progrès dans le domaine de la mise en valeur et de la gestion intégrées des ressources en eau. En 1994, le Sous-Comité a prié le PNUD, la FAO et la Banque mondiale d'établir un guide commun pour l'examen et la réforme des politiques relatives aux ressources en eau et la formulation de stratégies. Les organismes ont ensuite fusionné leurs documents respectifs⁵ et la FAO a organisé, en

janvier 1995, une consultation d'experts pour examiner ce document commun. La consultation rassemblait des représentants non seulement de ces trois institutions, mais également de plusieurs autres organismes des Nations Unies et de plusieurs pays. Le principal résultat de cette initiative commune, un document intitulé Water Sector Policy Review and Strategy Formulation: A General Framework, a été publié en 1995⁶. Ce document préconise un examen systématique des politiques relatives à l'eau en deux étapes : examen et adaptation des politiques, puis formulation de stratégies.

23. La réunion interrégionale des Nations Unies sur la mise en valeur des bassins de fleuves et de lacs, organisée à Addis-Abeba à la fin des années 80, par la CEA, l'ancien Département de la coopération technique et du développement du Secrétariat de l'ONU et le PNUD, a été l'occasion d'identifier et d'examiner plusieurs cas où des mesures coordonnées ont été prises au niveau international pour gérer de grands bassins hydrographiques comme le bassin inférieur du Mékong, le lac Tchad et le bassin du Danube. Cette réunion a également été à l'origine de la mise au point par divers organismes des Nations Unies, notamment le Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale, le PNUE, l'OMM et les commissions régionales, d'une démarche adaptative pour la formulation de politiques et la planification, une attention particulière étant accordée aux résultats – échecs ou réussites – de divers programmes relatifs aux bassins hydrographiques dans le monde entier. Cette approche novatrice est actuellement testée dans le cadre de plusieurs activités communes de coopération technique menées par divers organismes, notamment le Secrétariat de l'ONU, le PNUD et le PNUE, dans les bassins hydrographiques dans de nombreux pays en développement.

d) Gestion durable de l'eau dans les zones urbaines

24. En réponse à l'urbanisation rapide des pays en développement et à la nécessité de plus en plus forte d'améliorer la gestion de l'eau, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'évacuation des eaux dans les zones urbaines, la plupart des organismes des Nations Unies accordent maintenant davantage d'attention aux activités axées sur l'eau et le développement urbain durable. À cet égard, on peut notamment citer les initiatives de l'UNESCO et de l'OMM en matière d'hydrologie urbaine, les éléments du programme PNUD/Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones urbaines, la multiplication des activités de l'UNICEF dans les zones péri-urbaines, l'inclusion d'un sous-programme spécial consacré aux problèmes urbains dans le nouveau programme renforcé de l'OMS pour la promotion de l'hygiène du milieu, et les activités relatives à la gestion des ressources en eau et de l'infrastructure urbaine menées par Habitat, notamment dans le cadre de ses programmes de gestion urbaine et d'urbanisation durable.

25. Le processus préparatoire d'Habitat II a inclu une conférence internationale sur la gestion des ressources en eau pour les grandes villes, organisée par Habitat en coopération avec le PNUD, le Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies. La conférence, tenue à Beijing du 18 au 21 mars 1996, a rassemblé plus de 150 participants, représentant 50 pays, des institutions bilatérales, des organismes des Nations Unies, des milieux professionnels et des ONG spécialisées dans le domaine. La Déclaration de Beijing a réaffirmé les Principes de Dublin adoptés lors de la Conférence internationale de 1990 sur l'eau et l'environnement et a mis l'accent sur la

nécessité urgente d'entreprendre de plus grands efforts pour promouvoir une gestion permettant une utilisation plus efficace de l'eau, ainsi que sur l'importance de dispositifs novateurs de financement et de partenariats rassemblant les secteurs public et privé et les communautés locales.

e) Développement durable et gestion de l'eau dans les zones rurales

26. En étroite collaboration avec l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMS, la FAO a organisé en 1993 une consultation technique sur ce sujet, qui a permis d'arrêter les grandes lignes à suivre pour l'exécution des programmes et de formuler des recommandations concrètes. La consultation a fait ressortir l'importance des évaluations nationales des ressources en eau, qui ont déjà été entamées dans le cadre des activités relatives à la gestion intégrée des ressources en eau, comme point de départ pour l'identification des besoins et priorités en matière de renforcement des capacités. La deuxième consultation technique sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les zones rurales, qui a eu lieu à Genève en juin 1995, a été organisée conjointement par la FAO, l'UNICEF, l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale⁷. La troisième consultation technique, dont le thème sera l'établissement d'un lien entre l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'irrigation, aura lieu à New York en juillet 1997 et sera organisée conjointement par l'UNICEF, la FAO, l'OMS, le PNUD, la Banque mondiale et le Secrétariat de l'ONU.

27. En outre, le Programme international d'action sur l'eau et le développement durable mis en place par la FAO est le principal instrument utilisé pour aider les États Membres à mettre en oeuvre les recommandations du chapitre 18 d'Action 21, axées sur l'agriculture durable, et pour cela à : a) examiner leur secteur de l'eau et le sous-secteur de l'irrigation en particulier; b) identifier les problèmes posés et les possibilités de développement eu égard aux politiques et stratégies, aux plans d'aménagement des bassins versants, à l'adaptation des technologies, aux questions de gestion, à la préservation de l'environnement et au renforcement des capacités nationales; c) élaborer des programmes d'action pour faire face aux problèmes et exploiter les possibilités. Une assistance a été fournie en vue de l'élaboration de programmes d'action nationaux et sous-régionaux en Chine, en Égypte, en Indonésie, en République-Unie de Tanzanie, en Syrie, en Turquie et au Zimbabwe, ainsi que pour le bassin du lac Tchad. Une assistance pour la mise en route du programme a été fournie à quatre de ces pays (Égypte, Indonésie, Turquie et Zimbabwe).

f) Gestion des ressources en eau en Afrique

28. Le Comité directeur chargé de la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique a notamment mis sur pied un groupe de travail interorganisations sur la question de l'eau, présidé par le PNUD, pour coordonner les éléments de l'Initiative relatifs à l'eau. À sa dernière réunion, tenue en octobre 1996 parallèlement à la dix-septième session du Sous-Comité du CAC sur les ressources en eau, le Groupe de travail a examiné les activités en cours et les activités prévues et le rôle des institutions chefs de file dans la réalisation de certains objectifs. Le Groupe de travail a également examiné les critères à appliquer pour déterminer les zones ou pays sur lesquels les organismes des Nations Unies devraient axer leurs efforts concertés, ainsi que les indicateurs de réussite. Le Groupe de travail a défini

quatre objectifs prioritaires : a) approvisionnement durable et équitable en eau douce; b) sécurité d'approvisionnement en eau des ménages; c) évaluations des ressources en eau douce; et d) approvisionnement en eau en vue de la sécurité alimentaire. Le Groupe a également établi que le Mali, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Mozambique seraient les pays où les organismes des Nations Unies entameraient bientôt des efforts concertés en vue de la réalisation des objectifs de l'Initiative spéciale relatifs à l'eau.

29. Comme autre exemple de coopération interinstitutions récente, on peut citer le Réseau Afrique 2000 concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement, qui a été lancé par les ministres de la santé de 46 pays africains lors de la réunion du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique en septembre 1994. La première consultation régionale sur le Réseau Afrique 2000 s'est tenue à Brazzaville en juin 1996. Elle a réuni quelque 140 participants, notamment des hauts fonctionnaires de presque tous les pays d'Afrique et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'institutions de développement et d'organisations non gouvernementales. La Déclaration de Brazzaville, adoptée à cette occasion, mettait l'accent sur la nécessité de définir les priorités en fonction des choix des populations, de fonder l'action de développement sur les compétences et les ressources locales, en vue d'apporter des solutions appropriées, de mettre en place des partenariats entre les communautés, les pouvoirs publics locaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organismes de développement, et d'axer de façon précise l'appui extérieur sur les plans et programmes nationaux. On a également souhaité la désignation d'organes de liaison du Réseau Afrique 2000 dans tous les pays et l'établissement de liens entre le Réseau Afrique 2000 et d'autres initiatives de développement du continent, en particulier avec l'Initiative spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique. En outre, à deux réunions qu'ont tenues l'UNICEF et la Banque mondiale, au Bénin en octobre 1995 et au Kenya en novembre 1996, les deux institutions (et le Programme Banque mondiale/PNUD sur l'eau et l'assainissement) se sont engagées à aider ensemble les pays de l'Afrique subsaharienne à promouvoir l'accès des pauvres à l'eau ainsi que l'assainissement et l'éducation à l'hygiène en milieu rural et urbain.

g) Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

30. Il est absolument nécessaire d'examiner les rapports hydrologiques entre les zones terrestres, les cours d'eau, les zones côtières et les océans. En mettant en relief le rôle que joue le PNUE en qualité de secrétariat du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, le Conseil d'administration du PNUE, dans sa décision 19/14, a invité le Sous-Comité du CAC qui traite des océans et zones côtières, en collaboration avec le Sous-Comité des ressources en eau, à faire office de comité directeur pour la coopération et l'assistance technique au service du Programme d'action, y compris en servant de centre d'échange d'informations, où seraient représentées les organisations régionales et internationales qui ont des rôles et fonctions essentiels à assumer dans l'application du Programme. Des premiers contacts officieux entre les deux sous-comités ont été établis par le Sous-Comité des océans et des zones côtières

à sa session de janvier 1997, par le canal du Président du Sous-Comité des ressources en eau et de son secrétariat. Le Secrétariat de l'ONU, qui assure le secrétariat du Sous-Comité des ressources en eau, prend actuellement les dispositions voulues, en collaboration avec le secrétariat du Sous-Comité des océans et zones côtières, pour la tenue d'autres consultations officielles. Les dispositions concernant les consultations officielles, selon que de besoin, restent à établir.

h) Renforcement des capacités

31. La meilleure illustration de l'importance cruciale que revêt le renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources en eau a été donnée au colloque du PNUD sur une stratégie de constitution d'une capacité de gestion des ressources en eau, tenu à Delft (Pays-Bas) en juin 1991⁸. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD a organisé un deuxième colloque sur le sujet (Delft, 3-6 décembre 1996). En coopération avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail à Turin et le Secrétariat de l'ONU, l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme a mis au point des stages de formation multimédias sur le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Des séminaires régionaux ont été organisés en Afrique et en Asie pour mettre à l'essai les modules. En outre, le Programme mondial de renforcement de capacités en vue de la mise en valeur des ressources en eau, qui est financé par le PNUD, les Pays-Bas et plusieurs autres donateurs, a appuyé des évaluations des ressources en eau et l'élaboration de stratégies dans neuf pays (Pérou, Bolivie, Mexique, Mali, Ghana, Soudan, Swaziland, province chinoise de Guizhou et Viet Nam). Les activités, établies en consultant les principaux intéressés, visent les résultats ci-après : a) un processus de renforcement des capacités, induit par une évaluation des ressources en eau; b) un noyau de fonctionnaires et de spécialistes formés à la mise en valeur durable des ressources en eau; c) des rapports d'évaluation des ressources en eau, y compris des cadres de planification; d) l'amélioration de la collaboration intersectorielle; et e) l'intensification de la coordination entre organismes nationaux et organismes extérieurs d'appui.

i) Préparatifs de la Journée mondiale de l'eau

32. Afin de fournir l'appui nécessaire à la célébration annuelle de la Journée mondiale de l'eau (22 mars), le Sous-Comité des ressources en eau a décidé de désigner comme chef de file, pour chaque année respective, une ou plusieurs des organisations qui le constituent choisies selon le thème de l'année considérée. La célébration de la Journée mondiale de l'eau a été caractérisée par une coopération accrue à l'échelle du système. Le thème de 1996, "De l'eau pour les villes assoiffées", a été choisi par le Sous-Comité afin de coïncider avec la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); Habitat a été désigné chef de file pour l'organisation de la Journée. Plusieurs activités ont été réalisées à cette occasion, en collaboration avec le Secrétariat de l'ONU, le PNUJ, le PNUD, l'OMM, la Banque mondiale, les commissions régionales, le Conseil de collaboration pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et de nombreuses organisations non gouvernementales, notamment la conférence internationale sur la gestion des ressources en eau pour les grandes villes et cités, mentionnée plus haut. Le thème de la Journée

mondiale de l'eau de 1997, "Évaluation des ressources en eau", a été choisi pour établir un lien avec la publication de l'évaluation globale des ressources en eau douce du monde. L'UNESCO et l'OMM ont été désignés chefs de file pour l'organisation des activités de la Journée, qui comprenaient une importante liaison avec le premier Forum mondial de l'eau, tenu à Marrakech en mars 1997 et dont le thème central était "Gestion des ressources en eau au cours du siècle prochain". Le Forum, qui était une réunion importante de hauts fonctionnaires et d'experts spécialisés dans le domaine des ressources en eau, a été organisé conjointement par le Gouvernement marocain et le Conseil mondial de l'eau créé récemment (voir ci-dessous, par. 39).

33. Le thème de la Journée mondiale de l'eau pour 1998 sera "Eaux souterraines, ressources invisibles" et vise à mettre en relief l'importance de la mise en valeur et de la gestion durables des ressources en eaux souterraines. Le Secrétariat de l'ONU et l'UNICEF ont été désignés chefs de file pour l'organisation des manifestations.

4. Coordination au niveau régional

34. La coordination des activités des organismes des Nations Unies au niveau régional est assurée par l'intermédiaire des comités interinstitutions de la CEA et de la CESAP.

5. Coordination au niveau national

35. Du fait des aspects multiples des activités des organismes des Nations Unies, il y a inévitablement double emploi au niveau national, car chaque organisme a une orientation différente au niveau des pays. Ce double emploi ne remet pas nécessairement en question l'efficacité du système tant que les activités sont coordonnées dans le cadre d'une approche concertée. Les notes de stratégie de pays, lorsqu'elles existent, peuvent permettre de concilier, de manière coordonnée, les préoccupations des pays bénéficiaires de programmes et les efforts des Nations Unies, le Sous-Comité des ressources en eau étant l'instance à même de favoriser cette harmonisation. Néanmoins, d'autres efforts sont nécessaires pour définir plus clairement les domaines où chaque organisme détient un avantage et ainsi renforcer les activités collectives au niveau national. À l'exception des cas où un organisme apporte un appui direct à un autre pour l'exécution d'un projet ou programme donné, les activités et projets des divers organismes sont souvent exécutés sans qu'il soit suffisamment tenu compte de ceux entrepris par d'autres organismes.

36. Le manque d'informations suffisamment complètes concernant les activités entreprises par les organismes des Nations Unies, en particulier au niveau national, ayant empêché ces organismes de coopérer plus étroitement, il faut redoubler d'efforts pour surmonter ce problème. Le Sous-Comité a estimé qu'il fallait créer un système de base de données, relié à une page d'accueil sur Internet, sur les activités des Nations Unies dans le domaine de l'eau. Il a décidé que la base de données devrait porter initialement sur les activités menées sur le terrain et être ultérieurement élargie aux activités menées aux niveaux mondial, régional et local. Une équipe spéciale composée de représentants du PNUD, de la Banque mondiale, du Secrétariat de l'ONU, de l'UNICEF, de l'UNESCO, du PNUE et de la CEA a été chargée de faire des

recommandations sur la portée et le contenu de la base de données ainsi que sur un calendrier de mise en oeuvre. La première étape consisterait à rassembler les données concernant les pays de l'Afrique subsaharienne visés par l'Initiative spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique; par la suite, les données seraient mondiales. Le Sous-Comité doit s'occuper d'urgence de cette entreprise, en tirant parti des derniers progrès de la communication électronique.

C. Mécanismes de coopération entre les organismes des Nations Unies et les organisations extérieures

1. Partenariat mondial pour l'eau

37. Lancé officiellement à Stockholm en août 1996, le Partenariat mondial pour l'eau est un mécanisme international visant à traduire le consensus concernant la gestion de l'eau en services cohérents et adaptés aux pays en développement, l'accent étant mis sur l'exécution locale. Il appuiera les programmes de gestion intégrée des ressources en eau, grâce à la collaboration avec les gouvernements et les réseaux existants, tout en mettant au point de nouveaux arrangements et en encourageant les gouvernements, les organismes d'aide et d'autres parties intéressées à adopter des politiques et programmes cohérents et complémentaires et à échanger leurs informations et leurs données d'expérience. En outre, il permettra de trouver des solutions aux problèmes communs en matière de gestion intégrée des ressources en eau, de proposer des politiques et pratiques allant dans le sens de ces solutions et d'aider à concilier les besoins et les ressources disponibles. Le Partenariat est coparrainé par le PNUD, la Banque mondiale et l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement. À sa dix-septième session, en octobre 1996, le Sous-Comité des ressources en eau a décidé que le chef du Service des eaux (ressources, mise en valeur et aménagement) de la FAO ou le Président du Sous-Comité le représenterait aux réunions du Comité intérimaire du Partenariat afin de renforcer la coopération avec le Partenariat.

2. Le Conseil de coordination pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

38. Le principal objectif du Conseil de coordination pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement est de renforcer la coordination entre les pays en développement et les organismes d'appui extérieurs de façon à accélérer la réalisation de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets, pour tous, l'accent étant mis sur les pauvres. Les organismes des Nations Unies s'occupant de la question de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sont membres du Conseil de coordination, qui entretient des liens avec le Sous-Comité des ressources en eau par le biais des travaux du Comité directeur interorganisations de la Décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

3. Le Conseil mondial de l'eau

39. Le Conseil mondial de l'eau vient d'être créé. Sa première grande initiative internationale a été de participer à l'organisation du premier Forum mondial de l'eau. Peuvent devenir membres du Conseil les organismes nationaux

et internationaux, les administrations publiques, les organisations et entreprises privées et publiques, les organisations non gouvernementales et les institutions universitaires et scientifiques. La liaison avec le Sous-Comité du CAC est actuellement assurée par l'intermédiaire du Président et du Secrétaire du Sous-Comité.

III. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS EN VUE DE RENFORCER LA COORDINATION

40. Le suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du chapitre 18 d'Action 21 a permis de mieux comprendre qu'il faut adopter une approche plus globale en matière de ressources en eau. Le processus de coordination et de coopération fait de plus en plus ressortir combien il importe d'adopter une approche intégrée et globale en matière de mise en valeur des ressources en terre et en eau de sorte qu'aucun programme ne puisse être exécuté sans tenir compte des exigences des autres programmes ou des priorités économiques et sociales générales. Il apparaît clairement qu'il faut formuler des approches concertées en matière de mise en valeur et de gestion intégrées des ressources en eau, ce qui fournirait le cadre général d'une coordination et d'une coopération aux niveaux national et international.

41. Les organismes des Nations Unies ont obtenu des résultats remarquables depuis la fin des années 80, s'agissant de s'entendre sur les questions qui se posent et les solutions éventuelles, en particulier en ce qui concerne le développement et la gestion intégrés; la coopération pour la préparation et l'organisation pratique de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de 1992 témoigne clairement de ce progrès. Malgré leurs différents mandats et fonctions ainsi que le manque général de ressources humaines et financières, les organismes des Nations Unies ont fait montre d'une aptitude remarquable à mener des actions communes sur des sujets concertés et bien définis. Néanmoins, des améliorations demeurent nécessaires dans de nombreux cas. Étant donné la complexité des questions relatives aux ressources en eau et la nature des mandats des différents organismes, les chevauchements, voire les doubles emplois, sont parfois inévitables, en particulier au niveau national. Les restrictions budgétaires actuelles appellent à redoubler d'efforts pour éliminer dans les programmes et activités tout ce qui ne relève pas des domaines où l'organisation considérée est plus particulièrement compétente et a un mandat. Le Sous-Comité du CAC doit redoubler d'efforts à cet égard, en tenant compte du mandat que lui a confié le Comité interorganisations sur le développement durable. En outre, les organismes qui mènent des activités au niveau national doivent améliorer la coordination de ces activités, en s'associant aux efforts déployés par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies à cette fin.

42. À sa cinquième session, en avril 1997, la Commission du développement durable a demandé que la priorité absolue soit accordée aux problèmes graves qui se posent à de nombreuses régions en matière d'eau douce, en particulier dans le monde en développement. Étant donné la gravité de la situation, le mieux serait sans doute que tous les protagonistes, notamment les gouvernements, les organisations internationales, les organismes scientifiques et de recherche et les organisations non gouvernementales coopèrent et contribuent à assurer une gestion plus efficace des ressources en eau. Il est évident que le système des

Nations Unies peut continuer à jouer un rôle important en fournissant un appui technique et financier aux efforts nationaux en vue de l'élaboration a) de stratégies de gestion durable de l'eau visant à satisfaire les besoins humains fondamentaux et à préserver les écosystèmes conformément aux objectifs socio-économiques nationaux, et b) de politiques et plans nationaux visant à promouvoir des techniques de gestion de l'eau aux moindres frais, une tarification économique et une utilisation efficace de l'eau. En outre, le système des Nations Unies devrait accroître son assistance aux pays pour doter les utilisateurs de l'eau et les décideurs, à tous les niveaux, des compétences nécessaires, augmentant ainsi leur capacité de faire face à des questions complexes de gestion de l'eau.

43. Étant donné les problèmes liés au manque de données, qu'a fait ressortir l'inventaire général des ressources en eau douce du monde, il faut d'urgence conclure des accords nationaux et internationaux en vue d'harmoniser les systèmes d'information qui fournissent les données nécessaires aux décisions. C'est ainsi qu'à sa cinquième session, la Commission du développement durable a lancé un appel en vue du renforcement de la capacité des gouvernements et des organismes internationaux en matière de collecte et de gestion d'informations, y compris les données scientifiques, sociales et environnementales, afin de faciliter l'évaluation et la gestion intégrées des ressources en eau. La situation est particulièrement grave en ce qui concerne les données relatives à la qualité de l'eau. Le Sous-Comité du CAC doit donc ouvrir la voie en renforçant la capacité de la communauté internationale pour ce qui est d'aider les pays en développement, sur leur demande, à accroître leurs moyens de gestion de l'information et à prendre des mesures en vue de créer un réseau mondial d'information englobant les organismes des Nations Unies et les organisations extérieures.

44. L'inventaire général ainsi que de nombreuses autres études ont souligné la relation étroite existant entre la manière dont sont gérées et utilisées les ressources en eau et la gestion des terres, la préservation des écosystèmes aquatiques et les changements climatiques. Il faut que le Sous-Comité des ressources en eau établisse des liens étroits avec chaque organisation, et avec les secrétariats respectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention sur la diversité biologique. Comme indiqué précédemment, étant donné les liens très nets existant entre les ressources en eau douce et la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, il faut établir des liens de collaboration étroite avec le Sous-Comité des océans et zones côtières (CAC) dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. De même, il faut accorder une plus grande attention aux liens à établir avec les travaux entrepris en ce qui concerne les produits chimiques toxiques, en particulier les polluants organiques persistants, et la gestion des déchets, étant donné leur incidence sur la qualité de l'eau.

45. À sa cinquième session, la Commission du développement durable a également lancé un appel en vue du renforcement de la coopération régionale et internationale pour le transfert de technologies et le financement de programmes

et projets intégrés, en particulier ceux visant à accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les ressources financières à consacrer à la mise en valeur des ressources en eau ainsi qu'à l'exécution et à la gestion des projets sont très en deçà des besoins. Davantage d'efforts ainsi que des approches nouvelles sont nécessaires tant au niveau national qu'international pour mobiliser des ressources. S'agissant de susciter des ressources financières au niveau national, les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les représentants du secteur privé doivent continuellement se consulter pour formuler des politiques de tarification et de subventions permettant de dégager ces ressources tout en assurant leur répartition équitable et la satisfaction des besoins fondamentaux des individus. Il faut s'employer davantage à trouver des moyens de renforcer le rôle du secteur privé comme partenaire en matière de prestation de services, en particulier en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement. De nouvelles formes de partenariat, tel le Partenariat mondial pour l'eau, doivent être établies au niveau international afin d'accroître l'appui financier et technique aux pays en développement et son efficacité.

46. Si les organisations se sont penchées sur les problèmes du transfert et de l'adaptation des technologies dans leur domaine de compétence propre, les organismes des Nations Unies n'ont pas encore mis au point une approche cohérente à cet égard. À sa quinzième session, en 1995, le Sous-Comité des ressources en eau a estimé qu'il fallait se pencher sur cette question; cependant, bien que quelques travaux soient en cours, sous la conduite du PNUD, il faut redoubler d'efforts en vue d'accroître l'efficacité du système à cet égard. Néanmoins, il est encourageant de noter qu'au PNUD, le Groupe des ressources en eau douce et le Centre international de l'environnement (basé au Japon) viennent d'achever une évaluation régionale d'ensemble, doublée d'une série d'ateliers, sur les technologies permettant d'accroître les ressources en eau douce.

47. Étant donné le rôle que jouent les commissions régionales en ce qui concerne l'assistance pour la mise en oeuvre d'Action 21 dans leurs régions respectives, elles peuvent contribuer pour beaucoup à coordonner les activités du système au niveau régional. Ces derniers temps, les commissions régionales n'ont pu participer de façon suivie aux activités du Sous-Comité des ressources en eau, du fait essentiellement des restrictions budgétaires. La méconnaissance de l'importance à long terme de la coordination des programmes et activités engendre un cloisonnement entre les divers organismes, ce qui affaiblit la capacité générale du système des Nations Unies à faire face aux graves problèmes d'eau. À cet égard, les commissions régionales doivent s'associer régulièrement aux efforts de coordination menés à l'échelle du système, en particulier par l'intermédiaire du Sous-Comité.

48. Pour que le dialogue demandé par la Commission du développement durable à sa cinquième session donne des résultats, qui seront examinés par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire, il faut l'appui sans faille des organismes des Nations Unies, collaborant avec les organisations non gouvernementales et les grands groupes, en particulier le secteur privé. Il faut, pendant la prochaine année, que le Sous-Comité des ressources en eau et chaque organisme concerné s'emploient à étudier les principales questions qui se posent, en

particulier celles qui ont été mentionnées ci-dessus, et à envisager des approches qui seront examinées dans le cadre intergouvernemental. Ce point sera à l'ordre du jour de la dix-huitième session du Sous-Comité, en septembre 1997. Toutefois, des consultations officieuses entre ses membres seront essentielles avant et après cette session. Le Sous-Comité doit associer les autres organisations intéressées, les organisations non gouvernementales et le secteur privé au processus afin d'offrir à la Commission du développement durable le meilleur cadre de discussion possible. Il convient de noter à cet égard qu'une session d'une journée avec les organisations non gouvernementales est envisagée avant la dix-huitième session du Sous-Comité. Des institutions telles que le Partenariat mondial pour l'eau, le Conseil de coordination pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Conseil mondial de l'eau, ainsi que des représentants du secteur privé, devront oeuvrer de concert avec les organismes des Nations Unies.

49. Comme dans le cas de l'inventaire général des ressources en eau douce du monde, il est envisagé que les activités interorganisations à l'appui du dialogue qui sera mené sous l'égide de la Commission du développement durable soient entreprises dans le cadre d'un comité directeur composé de membres du Sous-Comité des ressources en eau et de représentants d'autres importants organismes des Nations Unies.

Notes

¹ Voir La situation économique et sociale dans le monde, 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.C.1).

² Voir Banque mondiale, Gestion des ressources en eau (Washington, D. C., 1993).

³ Sont actuellement membres du Sous-Comité les organismes des Nations Unies ci-après : FAO; AIEA; Banque mondiale; Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme; Habitat; UNICEF; Département des services d'appui et de gestion pour le développement, Département des affaires humanitaires et Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU; PNUD; CEA; CESAP; CEE; CEPALC; CESA; UNESCO; PNUE; HCR; ONUDI; Université des Nations Unies; OMS; OMM.

⁴ Voir OMM, Conférence internationale sur l'eau et l'environnement : le développement dans la perspective du XXIe siècle (Genève, 1992).

⁵ Le document de la Banque mondiale sur la gestion des ressources en eau publié en 1993 établit un cadre conceptuel et souligne l'importance d'une approche intégrée. Des directives spécifiques pour la formulation des stratégies en matière de ressources en eau ont également été proposées dans un document technique publié en 1994 par le PNUD et la Banque mondiale et intitulé A guide to the formulation of water resources strategy, et dans Reforming Water Resources Policy: A Guide to Methods, Processes and Practices (FAO, 1995).

⁶ Rome, FAO, 1995.

⁷ Voir OMS, Integrated Rural Water Management (Genève, 1995).

⁸ Voir Institut international du génie hydraulique et écologique/PNUD, Stratégie de constitution d'une capacité de gestion des ressources en eau (New York, 1991).
